



Non paiement de CP

Par lcyqt

Bonjour,

Je vous contacte suite à une affaire extravagante qui s'est déroulée avec mon ancien employeur

Pour résumer rapidement, j'ai commencé un contrat en Mars 2020 pendant quasiment 1 an lors du début du Covid avec une entreprise. Je ne vais pas vous mentir, cela ne s'est pas bien passé pour un tas de raisons diverses (Type de travail, politique de retour au bureau entre confinements, organisation du nouveau manager, flicage, et j'en passe..)

J'ai émis plusieurs fois le souhait de quitter l'entreprise et on m'a fait comprendre qu'il fallait absolument que je reste. Après divers évènements, j'ai souhaité mettre fin à mon contrat dans les plus brefs délais en Décembre 2020, évidemment refusé par les divers responsables, ou alors en imposant un préavis dingue). J'ai donc décidé de ne plus me présenter et de me ressourcer complètement pendant le mois de Janvier. En Février 2021, je reprends contact avec une RH avec qui je m'entendais bien, lui explique les raisons de mon départ, et lui annonce souhaiter remettre le matériel fourni par l'entreprise au début de mon contrat

Nous convenons donc d'une date, je me rends au bureau, remet absolument tout au service informatique (PC, Sacoche, casque, souris, alimentation, badge). Mon email et mon badge sont désactivés devant mes yeux, je rentre chez moi, rédige ma lettre de dém officielle et la poste le soir même.

J'étais satisfait de ne plus avoir un seul contact avec cette boîte, je n'avais aucun désir de profiter du chômage, et je n'ai pas vérifié si le solde de tout compte avait été correctement géré - à vrai dire, pour toutes mes expériences précédentes, après avoir démissionné tout ce qui est papiers/solde était géré très rapidement sans avoir besoin que je surveille tout.

Concrètement, à cette période j'ai également déménagé, et figurez vous qu'en Juin 2022, soit 18 mois plus tard, mon ancienne adresse reçoit des courriers de la part de cette entreprise, me demandant pourquoi je ne suis pas présent au bureau. Pensant à une erreur au début, j'ai immédiatement pris contact avec eux quand un deuxième recommandé est arrivé

Et c'est là que la partie comique commence, selon eux, je n'ai jamais démissionné, je n'ai jamais rendu mes affaires. Evidemment, c'est absolument grotesque, sauf que je n'ai pas conservé mon AR de lettre de dém après le déménagement et surtout après une durée de 1 an et demi.

Qu'on puisse égarer une lettre de dém, je trouve ça grotesque mais dans le domaine du possible. Par contre, qu'ils arrivent à dire que je n'ai jamais rendu mes affaires, c'est absurde. En sachant que dans le monde de l'IT, on sait très bien que toutes ces désactivations ont une date de prise en compte. Même mon email pro avait été désactivé ce jour là. Evidemment, j'ai à disposition le témoignage de la RH qui m'avait accueilli ce jour là et qui a également quitté l'entreprise récemment. Bref, après tout un tas d'accusation grotesque au téléphone de la part de la responsable (selon elle, moi, personne seule, aurait du conserver toutes les traces, mais eux, entreprise avec une taille conséquente et un service RH de quasiment 10 employés, peuvent égarer TOUTES les traces de ce jour là), j'arrive quand même à obtenir mon solde de tout compte. Dans ce solde, au lieu d'avoir le règlement de mes CP (Ma fiche de paie de décembre 2020 indique 15+ jours), je reçois 0, et l'entreprise me demande quasiment 500 euros pour le paiement de la mutuelle de janvier 2021 à juillet 2022. J'ai également rapidement fait le rapprochement entre la prise de contact en Juin 2022, et la date de Mai 2022 (fin des CP 2020/2021)

Je n'ai évidemment pas signé ce solde absurde, et depuis ce temps, je suis à moitié ghosté par leurs services.

Pour moi, c'est une question d'honneur et de justice - je n'ose imaginer combien d'employés ils ont essayé d'escroquer de la sorte, employés découragés de saisir la justice pour des "petites" sommes. Néanmoins, je souhaite évidemment récupérer l'argent pour mes 15 jours, et évidemment les débouter pour les 500 euros de mutuelle, dû à leur propre incompétence.

Désolé pour cette histoire longue, que j'ai déjà du synthétiser. J'ai déjà eu le retour de 3 cabinets/avocats différents sur ses affaires, qui trouvent absolument grotesque toute l'histoire, et qui me confirment que j'aurais sans l'ombre d'un doute gain complet sur le dossier

J'aimerais avoir votre retour également afin d'envoyer une mise en demeure à l'entreprise pour le paiement de mes 15 jours

Par morobar

Bjr,

Hé bien vos 3 avocats sont particulièrement optimistes>.

Vous ne pouvez pas apporter la preuve de votre démission, vous ne pouvez pas prouver avoir restitué le matériel

professionnel.

Vous allez donc rester redevable de la mutuelle et du matériel.